



Provins, le jeudi 22 juin 2017

**Lycée Polyvalent  
Thibaut de Champagne**



3 Rue du Collège  
77160 PROVINS

Mèl :

[ce.0770942f@ac-creteil.fr](mailto:ce.0770942f@ac-creteil.fr)

Tél :

01.64.00.33.33

Fax :

01.64.00.45.37

Site internet :

[lyceethibautdechampagne.com](http://lyceethibautdechampagne.com)

## **Avis d'appel public à la concurrence n°02/17**

(Valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières)  
Marché à procédure adaptée section 2 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif  
aux marchés publics

Nom et adresse de l'établissement:

LYCEE THIBAUT de Champagne – 3 rue du collège 77160 Provins

Téléphone : 01 64 00 33 33 - Télécopie : 01 64 00 45 37.

Courriel : [Int.0770942f@ac-creteil.fr](mailto:Int.0770942f@ac-creteil.fr)

Pouvoir adjudicateur :

M. le Proviseur du lycée Thibaut de Champagne

Comptable assignataire :

M. l'Agent comptable du lycée Thibaut de Champagne

Contact : Int.0770942f @ac-creteil.fr

Contact Financier: Monsieur VAUVRE gestionnaire

Contact Technique Monsieur PALAY agent Chef

### **Objet du marché: Travaux au lycée Thibaut de Champagne sur talus et fossés**

Forme du marché : MAPA

La consultation comporte 1 lot.

#### **1 Prix du marché:**

Les prix proposés sont fermes et exprimés en euros T.T.C, Jugement des offres:

Les critères de jugement des offres sont :

- Prix: 40%.

-Qualité de prestations proposées : 30%.

-Qualité de service du prestataire 30%

Modalités de règlement:

Le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire du titulaire, dans le respect des délais fixés par la règlementation en vigueur.

Un acompte de 30% du marché pourra être versé à l'issue de la phase de débroussaillage

Le solde après la phase de plantation

## 2 Documents à fournir:

Le dossier remis par le candidat comprendra les pièces suivantes :

-La lettre de candidature avec une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à la sous section 6 article 50 et suivants du décret du 25 mars 2016 cité en référence. (DC1 et DC2 ou équivalent).

-La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

-La proposition signée avec le contrat, ainsi que les modalités de garantie et de service après-vente.

-Les notices techniques rédigées en français. Si son offre est retenue, le candidat devra être en mesure de fournir les documents désignés à l'article 51 du décret pré cité.

1°) les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail

2°) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Modalités de remise des offres:

Les offres sont adressées à Monsieur le Proviseur du lycée Thibaut de Champagne sous pli cacheté, qui portera les mentions suivantes :

**«Offre pour le marché n°02/17 : débroussaillage et plantation de Talus**

**«Indication de la société»**

**«Ne pas ouvrir par le service du courrier »**

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe.

Les offres sont acheminées par voie postale ou déposées contre reçu à l'accueil de L'établissement : Lycée Thibaut de Champagne service intendance 3 rue du Collège 77160 Provins

Elles devront être parvenues au lycée avant la date limite fixée ci-dessous.

**Date limite de réception des offres**

:

**Vendredi 8 septembre 2017 à 12h00.**

Un double des offres sera envoyé par courriel sous format PDF à l'adresse suivante :  
[int.0770942f@ac-creteil.fr](mailto:int.0770942f@ac-creteil.fr)

## Descriptif des lots

**Débroussaillages et plantation sur bâche sur un talus environ 1800 m<sup>2</sup>**

**Descriptif des travaux**

**Le lycée attache une importance forte à la qualité environnementale des travaux effectués**

Le marché sera effectué en 2 phases, une phase débroussaillage et nettoyage et une phase plantation en accord avec le cycle des saisons

Pulvérisation de désherbant et de débroussaillant ( main œuvre et fournitures ; produits phytosanitaires aux normes en vigueur et utilisés par des personnels habilités)

Débroussaillage (main d'œuvre et fournitures, enlèvement et traitement en organisme agréé, pas de feu sur le site)

Préparation du sol (main œuvre et fournitures)

Pose de la bâche (fournitures : bâche et agrafes et main d'œuvre)

Plantation (plante en godet main d'œuvre) la plantation devra intervenir durant une période qui devra figurer dans le dossier de candidature et qui sera conforme au cycle de végétaux. Il est nécessaire de prévoir suffisamment de plante pour couvrir les besoin

Nettoyage du chantier (main d'œuvre et enlèvement des déchets, traitement en structure habilité

La pente nécessite un travail avec cordes et harnais. Des photographies pourront être fournies à la demande.

Une visite sur place est impérative, les travaux de débroussaillage commenceront à partir de la semaine 43. La visite pourra se faire à compter de la publication du présent avis jusqu'au 13 juillet et du 28 aout jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre

#### **Article 4: Documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, **par ordre de priorité décroissante** :

L'acte d'engagement, Le présent cahier des clauses particulières et son annexe chiffrée,

Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services

Une liste de référence clients

L'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières et son annexe sont établis en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

#### **Article 5 : Durée du marché**

Le présent marché prend effet dès notification et verra son terme à la réalisation de la prestation. Au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2018

#### **ARTICLE 6 CONTENU DES PRIX**

Le soumissionnaire doit présenter son offre avec présentation d'un contrat

Les prix exprimé en euros, hors taxe et TTC,

Et détaillé par prestation

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres et sera ferme jusqu'à la réalisation de la prestation.

#### ARTICLE 7 : MODE DE RÈGLEMENT ET DELAI DE PAIEMENT :

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 1 copie, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'annexe de l'acte d'engagement,
- Références précises de la période de facturation et des quantités facturées,
- Montant hors TVA,
- Taux et montant de TVA,
- Montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante et après service fait L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation

#### ARTICLE 9 : assurances et garanties

Le prestataire présentera annexé à son offre toutes les assurances nécessaires aux garanties habituelles dans ce type de prestation. Le prestataire devra s'engager sur une garantie des plantations proposées et sur un suivi bi annuel des plantations pendant une durée de deux ans avec une prise en charge du renouvellement si nécessaire

#### ARTICLE 19: PENALITES DE RETARD

Le non-respect, par le prestataire, du délai de réalisation de la prestation défini au présent appel ou des prestations engagées contractuellement peut entraîner, à l'initiative de l'établissement, une retenue de paiement correspondant à la formule suivante :

Nombre d'heure de retard X coût horaire total du voyage